

## CONSEIL MUNICIPAL – 13 décembre 2021

### COMPTE-RENDU

---

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 décembre, s'est tenu, pour la 6<sup>ème</sup> fois depuis la publication de l'ordonnance N°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans son article I, dont l'application a été réactivée par le V de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020, en réunion à distance sous la présidence de Monsieur Dominique Lévêque à l'ouverture.

Monsieur Dominique Lévêque déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nommé à l'unanimité, Pierre CAZE en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 22 présents à l'ouverture de cette séance.

M. Dominique Collard s'est connecté lors de l'étude de la délibération 13122021-153 donc 23 présents ensuite.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique Lévêque, Maire; Pierre Cazé, Betty Van Sante, Agnès Michaut, Maires-adjoints de la Commune nouvelle et Commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Maire-adjoint Commune Nouvelle et commune de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Alain Schweich, Jean-Claude Raffy, Catherine Dumont, Nicolas Bonanfand, Maryline Kerner, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Patricia Mehenni, Maire-déléguée Commune déléguée d'Aÿ et Adjoint de la Commune nouvelle représentée par M. Schweich ; Léa Graincourt, Maire-adjoint de la Commune nouvelle et Commune de Mareuil-sur-Aÿ représenté par D Collard ; Maye Baudette, conseillère municipale représentée par A Jacquart ; Corinne Mongeard, conseillère municipale, représentée par Michelle Bénard-Louis et Romain Lefèvre, conseiller municipal, représenté par S Dailly.

**EXCUSE NON REPRESENTE** : Thierry Bouyé Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Pol Roger, Régis Fliniaux, Magali Dansin, conseillers municipaux.

**ABSENT** : Dominique Collard, Maire délégué de la Commune déléguée de Mareuil sur Aÿ et adjoint de la Commune nouvelle ; Daniel LEHMANN, conseiller municipal.

Début de séance : 18h30
-------------------------

## 1. FINANCES : DM N°4

### Il est proposé de procéder aux écritures comptables suivantes :

1°/ Afin de passer les dernières échéances d'emprunts de décembre, il est nécessaire de modifier les crédits de la façon suivante :

#### Investissement dépenses :

C/1641 - F/020 « Emprunt » .....+ 4 300,00 €

#### Investissement dépenses :

C/2315 - F/822 «Grands travaux ».....- 4 300,00 €

2°/ Comme chaque année, il convient d'intégrer, en section d'investissement, les travaux autres que les travaux d'entretien, réalisés en régie par les services techniques de la ville :

#### Fonctionnement – recettes :

c/722 - F/020 – « Immobilisations corporelles » ..... 132 582 €

#### Fonctionnement – dépenses :

c/023 - F/020 – « Virement à la section d'investissement » ..... 132 582 €

#### Investissement – recettes :

c/021 – F/020 – « Virement à la section de fonctionnement »..... 132 582 €

**Investissement – dépenses :** ..... 132 582 €

c/2313 « Constructions » ..... 51 341 €

#### Détail par programme :

Aménagement d'une borne d'accueil au CIAS c/2313-503-520 .....6 477 €

Réfection de la production d'eau chaude au stade de Mareuil c/2313-678-412..... 1 872 €

Fabrication de portes pour les locaux des Services Techniques c/2313-561-020 ..... 1 124 €

Création d'une terrasse et d'un local poubelle à la crèche c/2313-503-64.....3 656 €

Réfection de la salle de change à la crèche c/2313-503-64.....1 291 €

Aménagement de prises dans les algécos avenue Victor Hugo c/2313-503-025 .....778 €

Installation d'une porte coupe-feu au gymnase c/2313-538-411 .....445 €

Installation d'un éclairage leds pour les cibles au gymnase c/2313-538-411.....800 €

Aménagement des vestiaires du stade à Ay c/2313-509-412.....3 587 €

Aménagement de bureaux à la mairie d'Ay c/2313-535-020 .....4 060 €

Installation d'un four au restaurant scolaire c/2313-596-251 .....652 €

Aménagement à la salle des fêtes d'Ay c/2313-628-422.....2 700 €

Aménagement de bureaux au RASED c/2313-520-212 ..... 1 131 €

Aménagement d'un bureau aux Services Techniques c/2313-561-020 .....3 654 €

Aménagement de locaux rue Marie Coquebert c/2313-503-020 .....19 114 €

c/2315 « Installation technique » ..... 77 300 €

#### Détail par programme :

Aménagement d'un terrain de pétanque c/2315-523-414 ..... 13 526 €

Voirie routière c/2315-525-822 .....27 058 €

Peinture routière c/2315-525-822 .....10 928 €

Installation d'une protection autour du site notre dame du Gruguet c/2315-674-824 ..... 4 887 €

Aménagement paysager au lotissement la Cavotte à Bisseuil c/2315-683-822 ..... 1 411 €

Création d'un jardin à l'école Pierlot c/2315-520-212 .....424 €

Création de massifs et de bacs pour les espaces verts c/2315-540-823.....19 066 €

c/2318 « Autres immobilisations » .....	3 941 €
Détail par programme :	
Fabrication de meubles pour la maternelle centre c/2318-602-211 .....	1 620 €
Fabrication d'étagères pour la MFE c/2318-503-522... ..	688 €
Fabrication d'une boîte à livres à Bisseuil c/2318-683-824.....	798 €
Fabrication d'un meuble pour la crèche c/2318-503-64 .....	835 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 2. FINANCES : budget 2022 : demande anticipée sur investissement

Afin de pouvoir lancer, dès le début de l'exercice comptable, certains programmes d'investissement, il vous est proposé de voter par anticipation l'ouverture de crédits qui devront obligatoirement être repris dans le Budget Primitif 2022.

**Il est proposé** de procéder aux écritures comptables suivantes :

Programme 448 : Acquisition de matériels .....20 000 €

**Et d'imputer** ces dépenses sur le Budget 2022

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 3. FINANCES : versement d'avances sur subventions 2022

Comme chaque année, la Ville verse à certains établissements publics municipaux et associations, une avance sur leur subvention afin de les aider à faire face à leurs premières dépenses.

**Il est proposé** de verser une avance sur subvention, au titre de l'année 2022, aux établissements publics et associations suivantes de :

- **100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale**
- **30 000 € à la MJC Intercommunale**

**et de verser** ces avances sous forme d'acomptes, sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au vote du budget 2022.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 4. FINANCES : coupes de bois dans la forêt communale, état d'assiette 2022

L'ONF, gestionnaire de notre forêt communale, propose de procéder à des coupes de bois sur les parcelles forestières communales n°4,5 et 7.

**Il est proposé :**

**D' approuver** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,

**De demander** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après,

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
4	5,69	amélioration	oui	sur pied			non	non	
5	4,61	amélioration	oui	sur pied			non	non	
7	2,93	amélioration	oui	sur pied			non	non	

**De laisser** à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied et bord de route, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.,

**de fixer** les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au : 31/08/2022

**Et de donner** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 5. URBANISME : échange de parcelles sur Bisseuil avec le Champagne Bauchet

Il est proposé de procéder à un échange de parcelles entre la commune et le champagne BAUCHET au 4 rue de la Crayère à Bisseuil.

En effet, le champagne BAUCHET possède actuellement la parcelle AC 273 dont une partie est en réalité située sur l'espace public.

Afin de régulariser la situation, **il est proposé** d'échanger une partie de la parcelle communale AC 323 de 126 m<sup>2</sup> avec une partie de la parcelle AC 273 de 121 m<sup>2</sup>.

Cet échange se fera sans soulte et les frais d'acte et de géomètres seront partagés entre les deux parties.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6. SUBVENTION : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL**

L'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) accompagne la plupart des projets d'investissement des communes.

Au titre de 2022, nous pourrions présenter le projet suivant :

-Interconnexion entre deux vélo routes (liaison mobilité douce et aire de détente)

**Il est proposé** de solliciter l'aide financière de l'Etat au taux maximum et d'autoriser le Maire à déposer ce dossier en ce sens.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **7. SUBVENTION : principe d'attribution des subventions pour les associations d'Aÿ-Champagne**

Notre Commune regroupant les 3 communes déléguées d'Aÿ, Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil, il convenait, dans un souci d'équité, d'harmoniser le mode de calcul et d'attributions des subventions de fonctionnement ou exceptionnelles des associations de la Commune qui en font la demande.

**Il est donc proposé** d'adopter un nouveau règlement d'attribution de ces subventions.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **8. SUBVENTION : subvention exceptionnelle pour le Centre régional de la photographie de Champagne-Ardenne**

L'Association CRPCA a pour projet de réaliser un site pour pouvoir diffuser leurs photos et mieux faire connaître l'association.

Elle a reçu une proposition de la société DGI Soft comprenant :

- La réservation du nom de domaine, l'hébergement et la maintenance la première année
- La page d'accueil du site (historique de l'association, buts, les photographes de Champagne, divers fonds photographiques, le compteur de visite)
- L'application web de recherche faciale
- Des pages de renseignements pratiques : horaires d'ouverture, bulletin d'adhésion, tarifs, espaces adhérents, contact-carte Google Map

Le coût est de 6200 € HT, soit 7 440€ TTC.

A partir de la 2<sup>ème</sup> année, l'hébergement et la maintenance seront facturés 500 euros HT par an.

L'Association a sollicité l'aide de la fondation du Crédit Agricole (1500€) et du Département (1500€) et se tourne aujourd'hui vers notre Commune afin de pouvoir concrétiser ce projet qui permettra de répertorier environ 150 000 photos, contribuant ainsi au devoir de mémoire.

**Il est proposé** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000€ TTC à l'association CRPCA afin de pouvoir réaliser son projet de création d'un site internet et d'imputer cette dépense au budget 2022.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **9. SUBVENTION : subvention pour le projet pédagogique de l'école élémentaire de Mareuil**

Pour l'année 2021-2022, les écoles maternelles et élémentaires proposent plusieurs projets pédagogiques. Les écoles sollicitent le Conseil municipal pour l'attribution de subventions afin de diminuer le reste à charge. L'école élémentaire de Mareuil vient de proposer son projet « Cirque ».

**Il est proposé** d'attribuer à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Mareuil-sur-Aÿ une subvention destinée à couvrir une partie des frais engagés dans la réalisation de leurs projets pédagogiques pour l'année scolaire 2021-2022 : Projet cirque (activités cirque sous chapiteaux, présentation d'un spectacle, sortie scolaire, achat de matériel de cirque ) : pour un montant de 896€.

Un acompte sera versé correspondant à 50% de la subvention puis du solde sous réserve de la réalisation des projets et de la présentation du bilan de l'opération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **10. JURIDIQUE : règlement intérieur des équipements sportifs autour du stade**

Le conseil municipal avait adopté un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des personnes utilisant les installations sportives lors de sa séance du 28 mars 2011 (délibération N° 28032011-33), justifié par l'utilisation fréquente des équipements sportifs.

Cette fréquentation étant toujours significative, il convient de mettre à jour ce règlement et de le refaire signer à l'ensemble des utilisateurs, associations ou non.

**Il est proposé d'adopter** le nouveau règlement intérieur pour l'utilisation des équipements sportifs autour du stade et donc d'autoriser le Maire à signer ce règlement avec chaque utilisateur.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **11. JURIDIQUE : convention pour le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciel avec la société SEGILOG**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie avec la Société SEGILOG arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Le présent contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels développés ainsi qu'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation et maintenance des logiciels). Aussi, **convient-il de renouveler** celui-ci pour une durée de trois ans.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **12. DIVERS : adhésion à l'Association Les Eco Maires**

L'Association dite Les Eco Maires « Association Nationale des Maires et des Elus locaux pour l'Environnement et le Développement durable » fondée en 1989 a pour objet « de réunir les municipalités et leurs EPCI qui font de la conquête d'un environnement plus humain une priorité absolue de leur mandat. Elle vise notamment à promouvoir les meilleures initiatives locales en faveur de l'environnement et du développement durable et à encourager tous types d'action dans le sens d'une amélioration de l'environnement par le Maire... » (article 2 des statuts).  
Notre Commune s'inscrit dans ces objectifs.

**Il est donc proposé** d'adhérer à cette Association moyennant un coût de 0.09€ par habitant, soit 498,51€.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

FIN de séance : 19H11